

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 décembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 532

présenté par

M. Chassaigne, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho, M. Charroux,  
M. Dolez, Mme Fraysse et M. Sansu

**ARTICLE 26**

I. – À la deuxième phrase de l’alinéa 10, substituer au mot :

« compétences »

le mot :

« capacités ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la deuxième phrase de l’alinéa 23.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L’ambition de favoriser la promotion sociale se traduit dans le projet de loi par une proposition d’acquisition progressive des diplômes. La formulation retenue, avec le terme « compétences » est toutefois inapproprié, et mérite d’être substitué par le terme « capacités », en conformité avec les référentiels de l’éducation nationale.